

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Avant de passer votre examen du permis de conduire, vous avez la possibilité d'approfondir vos compétences grâce à la conduite accompagnée.

Deux filières sont proposées, l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) et la Conduite Supervisée (CS), voici les avantages qu'elles procurent :

➤ **AAC :**

- ✓ acquérir une expérience de conduite. Gagner ainsi en confiance pour le passage pratique de l'examen, mais aussi en tant que futur conducteur ;
- ✓ un taux de réussite plus important lors du passage de l'épreuve du permis avec 75 % de réussite contre 57 % dans la filière traditionnelle ;
- ✓ une période probatoire réduite : les jeunes conducteurs ayant suivi la conduite accompagnée seront crédités de leurs 12 points sur le permis à l'issue de 2 ans sans commettre d'infraction, contre 3 ans pour les titulaires ayant obtenu le permis via la filière traditionnelle ;
- ✓ obtenir un tarif préférentiel sur son assurance «jeune conducteur» ;
- ✓ commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite), dès l'âge de 15 ans.

➤ **CS :**

- ✓ acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant le passage de l'épreuve pratique.